

La renaissance du phénomène de l'esclavage par ascendance dans le sud-ouest du Mali sous le regard discret des autorités administratives et judiciaires du pays

La pratique de l' « esclavage par ascendance » a encore refait surface au Mali dans les régions sud-ouest où elle semblait avoir été disparue ou du moins oubliée dans les esprits depuis les années 60. Cette forme d'esclavage, qui n'en demeure pas moins une pratique attentatoire à la dignité humaine et violatrice des droits de l'homme, est l'héritage d'un passé lointain – elle a existé dans les différents grands empires et royaumes qui se sont succédés bien avant l'arrivée des puissances coloniales – auquel d'aucuns aspirent à redonner âme malgré son abolition par des instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux. Dans la pratique, elle consiste à considérer une famille ou un groupe de personnes comme esclave ou du moins à lui assigner ce statut pour la simple raison que l'un de leurs ancêtres aurait été contraint à l'esclavage par une autre famille appartenant à la classe dirigeante ou à l'élite locale.

Historiquement, la société malienne est héritière d'un système esclavagiste qui persiste toujours. Dans les sociétés traditionnelles africaines et maliennes en particulier, les individus étaient repartis en plusieurs classes hiérarchisées : nobles, vassaux, esclaves, griots. Les stigmates de cette classification sont toujours vivaces chez certains groupes sociaux – en particulier chez les Touaregs, les Arabes, les Maures, les Songhaïs, les Peulhs, les Soninkés – affectant ainsi les rapports entre les hommes et les communautés.

Si dans les régions nord du pays, le phénomène de l'esclavage semble ancré dans la culture des populations qui le considèrent comme une pratique normale et ordinaire, le cas spécifique des régions sud-ouest pourrait être qualifié de « résurgence ». C'est, en effet, en 2018 que la problématique a suscité un tollé général suite à la médiatisation des cas de traitements cruels, dégradants et infamants à connotation esclavagiste dans le sud-ouest du Mali. Les communautés soninkés – majoritaires dans cette partie du Mali – sont montrées du doigt pour être les instigateurs des exactions au relent esclavagiste envers les communautés bambaras, Malinkés, et Peulhs.

Il ne peut découler de ces pratiques esclavagistes que des conséquences désastreuses pour leurs victimes et pour la société tout entière. Il en résulte en premier lieu des violations graves des textes juridiques qui rendent illégal l'esclavage. En effet, les restrictions arbitraires imposées par les soi-disant maîtres à leurs victimes privent ceux-ci de leurs droits les plus fondamentaux. Ils ne peuvent être propriétaires de quoi que ce soit – étant eux-mêmes traités d'objets que l'on peut posséder – de même, ils n'ont pas accès aux services sociaux de base sans l'aval de leurs supposés maîtres. Très récemment – et cela continue toujours – beaucoup de groupes de personnes traités d'esclaves ont été chassés de leurs localités d'origine – et sont devenus « des réfugiés » dans leur propre pays -, battus violemment, blessés gravement et dépossédés de tout ce qu'ils possédaient comme biens (terres, bétails, ou autres avantages). A ce jour, le nombre réel de victimes reste inconnu – aucune recherche officielle n'a été menée dans ce sens – cependant, on peut estimer à plus de 3 000 les personnes qui ont dû délaisser leurs villages de façon définitive en raison des exactions à leur encontre depuis 2018. Les femmes et les enfants sont les plus exposés aux violences et aux abus du fait de leur vulnérabilité. Plusieurs cas de viols et de blessures graves ont été constatés par les défenseurs de droits.

Face à la gravité de la situation et à l'urgence à laquelle sa gestion fait appel, les rares associations et ONG qui se sont formées pour combattre le phénomène sont les seules à dénoncer les exactions commises et à réclamer justice et protection pour les victimes. Malheureusement, ces mêmes associations et organisations font l'objet d'agression, et plus encore des menaces de mort sont proférées contre leurs membres par les responsables de l'esclavage. Les autorités administratives et judiciaires du pays restent silencieuses sur la question, et aucune loi n'existe jusqu'à ce jour pour incriminer et sanctionner typiquement cette forme d'esclavage par ascendance au Mali.

Les seuls efforts des associations et ONG ne suffisent pas à mettre fin à ce fléau qui s'amplifie de jour en jour. C'est à l'Etat de prendre ses responsabilités en exhortant chaque citoyen au respect des droits qu'il reconnaît dans sa Constitution et dans les Conventions internationales auxquelles il a souscrit.

Pour une gestion plus pacifique, une approche serait d'impliquer les supposés maîtres qui ont pris conscience de leurs erreurs du passé aux différentes campagnes de sensibilisation et d'éducation. Car ils sont respectés et seront de ce fait écoutés par leurs pairs.

By: Lamine Diakité, Program Officer & Community Mobilizer, Malian Association for Deported